

1 inFO militante

N° 3353 du 15 décembre 2021 au 11 janvier 2022

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



© F. BLANC



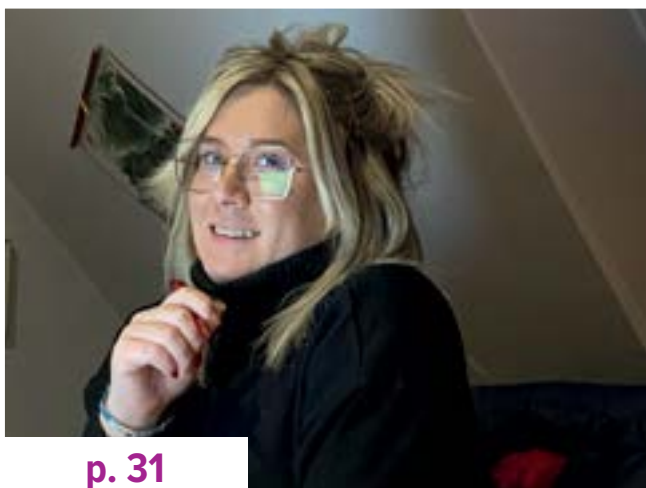
p. 4 à 7

© F. BLANC



p. 15 à 18

DR



p. 31

ACTU (pages 4 à 7)

En 2022, toujours tenaces pour gagner

- Assurance chômage : le Conseil d'État tarde à rendre sa décision.
- FO maintient la pression pour un « autre hôpital ».
- SMIC : FO exige « un vrai coup de pouce ».
- Fonction publique : le gouvernement confirme le gel des salaires.
- Sanofi : FO mobilisera encore sur les salaires en janvier.
- Transilien : les cheminots mobilisés contre les fermetures de gares.
- Le variant Omicron replonge le secteur aérien dans l'incertitude.

INTERNATIONAL (page 9)

- Pour FO, les travailleurs qu'on appelle migrants ne sont pas une valeur marchande.

DROIT (page 11)

- Liberté d'expression des salariés.

REPÈRES (page 12)

- Des chiffres utiles au quotidien.

CONSOMMATION (page 13)

- La garantie légale de conformité bientôt étendue aux contenus et services numériques.

DOSSIER (pages 15 à 18)

- Retour en brèves sur une actualité sociale dense et revendicative.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 20 à 25)

- Semaine FO de l'adhésion : rendez-vous du 17 au 22 janvier.
- Handicap : FO plus que jamais engagée en faveur de l'emploi.
- Réseau des référents égalité : une journée centrée sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.
- Transports et logistique : les salaires au cœur de la mobilisation FO-UNCP du 13 au 17 décembre.
- Leroy Merlin : par la grève, les salariés arrachent une augmentation de 3,9%.
- Groupama Centre Atlantique : mobilisation pour la reconnaissance salariale.

LOISIRS (pages 26 à 29)

- Des musées et expositions à découvrir.
- Que lire pendant les fêtes.

HISTOIRE (page 30)

- Le syndicalisme international.

PORTRAIT (page 31)

- Jessica Goffin : « Avant, le CHSCT faisait trembler la direction ».

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, C. Chiclet.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal décembre 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

NOTRE INDÉPENDANCE EST NOTRE RICHESSE

Certains médias avaient qualifié la mobilisation du 5 octobre – dont une des revendications centrales était les salaires – de retour des syndicats. Ils ne s'étaient pas trompés, en tout cas pour ce qui concerne FO!

En cette fin d'année, les syndicats, l'action syndicale, sont sur le devant de la scène, soit à la négociation, soit dans les mobilisations, qui vont jusqu'à la grève pour obtenir des augmentations de salaires, défendre les emplois, défendre le service public et ses moyens.

Aux Antilles, la cherté de la vie et les difficultés en matière d'emploi et d'avenir, notamment pour la jeunesse, sont aussi à l'origine des fortes tensions qui donnent lieu aux mobilisations syndicales.

Les retraités manifestaient eux aussi, à Paris, pour leur pouvoir d'achat le 2 décembre dernier. Notre Comité confédéral national, réuni les 3 et 4 novembre derniers, a délibérément posi-

tionné la confédération dans le contexte des mois à venir. Il est celui, toujours malheureusement, du régime de la pandémie de Covid, qui se traduit par une double incertitude : sanitaire et économique; il est aussi celui de la campagne pour l'élection présidentielle, qui aura lieu au mois d'avril, suivie des élections législatives, et qui domine désormais aussi largement le débat public. Il est pour FO celui de la période de préparation du prochain congrès confédéral, qui aura lieu du 29 mai au 3 juin 2022. Et nous sommes entrés également, en 2021, dans un nouveau cycle de mesure de la représentativité syndicale avec les élections fonction publique en décembre 2022 et, d'ores et déjà, les élections CSE (Comité social et économique) dans les entreprises.

Nous avons tenu une conférence de presse nationale le 22 novembre. Nous voulions présenter, au sortir de notre dernier CCN, l'activité d'ensemble de la confédération et sa projection pour les mois qui viennent. Libertés individuelles et collectives, libertés syndicales et droit de grève; salaires et pouvoir d'achat; emploi et formation professionnelle; défense du paritarisme et négociation collective; Assurance chômage, retraites, Sécurité sociale; service public et fonction publique; activité économique, environnement, climat et emploi; déve-

loppement de nos adhésions et implantations, réussite des élections professionnelles... la feuille de route déclinée dans la résolution adoptée à l'unanimité est sans faiblesse.

Le CCN a décidé de lancer la semaine FO de l'adhésion syndicale – elle se déroulera du 17 au 22 janvier sur tout le territoire, avec l'objectif de promouvoir l'importance de l'action syndicale et celle d'y prendre

**Les syndicats FO sont
sur le devant de la scène,
soit à la négociation,
soit dans les
mobilisations pour les
salaires, les emplois
et le service public**

part avec FO.

La confédération FO est là et bien là, sur son terrain, celui de la revendication, dans la négociation et dans le rapport de force, par la grève et la manifestation quand c'est nécessaire. Notre indépendance et notre détermination à agir syndicalement font notre richesse, notre crédit et notre force.

Notre prochain congrès doit être celui du rassemblement, de la détermination, de l'ambition pour la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. Nous en avons les moyens, assurons-nous de les mettre en œuvre.

Notre slogan est et sera : « Plus nombreux, plus forts, libres et indépendants pour la justice sociale »!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

En 2022, toujours tenaces

Smic : FO exige « un vrai coup de

À l'heure où nous bouclons ces lignes (mardi 14 décembre), le montant de la réévaluation minimale automatique du Smic, liée à l'application de la formule légale, n'est pas connu. En revanche, la recommandation du groupe d'experts, consulté avant chaque

hausse légale, est publique et sans surprise! Comme il l'a fait chaque année depuis sa création en 2008, soit treize années successives, il a déconseillé de nouveau toute augmentation du Smic (hormis la réévaluation automatique qu'il estime de 0,5% à 0,6%), persistant à pré-

senter celle-ci comme un coût et un frein à l'emploi. Une analyse que FO conteste. Comme elle conteste le rôle du groupe d'experts dans la détermination du montant du Smic, car il s'est substitué à la consultation effective des interlocuteurs sociaux, pleinement légitimes eux.

Les dispositifs publics ne pallient rien

À ce titre, FO revendique « un vrai coup de pouce » pour le Smic au 1^{er} janvier. Parce que son montant actuel ne permet pas de boucler les fins de mois.

Fonction publique : le gouvernement confirme le gel des salaires

Le couperet est tombé, « 99% des fonctionnaires ne toucheront rien »... FO-Fonction publique résume ainsi les conséquences de la décision du gouvernement annoncée aux syndicats lors de la rencontre du 9 décembre dernier, programmée quelques jours auparavant et intitulée « Les enjeux de pouvoir d'achat de court terme ». A posteriori, la réunion apparaît comme une nouvelle provocation, l'interfédérale FO s'est dite « scandalisée par ce mépris ». Comme en juillet dernier, la ministre n'a annoncé aucune mesure générale. Seul l'ajout de « deux

points d'indice au minimum de traitement [1593,50 euros brut, NDLR], soit 7,30 euros net par mois » est prévu au 1^{er} janvier prochain.

L'urgence à rattraper le pouvoir d'achat

Or, précise FO, « ce n'est pas une amélioration de la situation des bas salaires de la fonction publique, mais une obligation due à l'augmentation du Smic ». Les agents revendiquent toujours, entre autres, un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat (en

recul de 6% en 2021 et de 20% en vingt ans), un dégel du point d'indice (bloqué depuis 2011, hormis en 2016-2017) et une refonte de la grille indiciaire. Des mesures générales et non quelques mesures catégorielles. Après FO-Fonction publique qui a quitté la conférence sur les perspectives salariales en novembre, le 9 décembre trois autres organisations ont annoncé leur départ. Le 9 décembre, FO-Fonction publique pointait l'échec de la politique salariale du gouvernement vis-à-vis des fonctionnaires.

Valérie Forgeront

Sanofi : FO mobilisera encore sur les salaires en janvier

Le mécontentement sur la question salariale restait entier chez Sanofi le 13 décembre, à l'issue de la troisième et dernière séance de négociations. « Comme en 2020, la négociation annuelle obligatoire se solde par un constat de désaccord et une non-reconnaissance des efforts des salariés », expliquait Adel Qualai, coordinateur FO pour le groupe pharmaceutique français, déjà reparti à l'offensive. Le syndicat (troisième chez Sanofi) donne rendez-vous aux salariés en janvier, pour participer à des assemblées générales.

Il doit être reçu, en janvier aussi, par la DRH France.

La troisième proposition de la direction améliorée de... 0,05%!

L'ultime proposition de la direction ne passe pas. Il faut dire qu'elle a été améliorée de... 0,05%! Au final, le groupe (25 000 salariés en France) propose une enveloppe globale équivalant à 2,35% de la masse salariale. Elle comprend notamment une augmentation générale de 1% (ne pouvant être infé-

rieure à 400 euros annuels, soit 33 euros brut mensuels) mais ne concernant que 38% de l'effectif, ou encore une augmentation individuelle de 0,85%, en moyenne.

Le compte n'y est pas pour FO, qui exigeait une enveloppe globale de 5% intégrant une augmentation collective de 3,5%, jugée cohérente avec l'inflation et les « excellents » résultats financiers, pour reprendre le qualificatif employé par la direction. Au troisième trimestre 2021, Sanofi a obtenu un bénéfice net groupe de 2,3 milliards d'euros, en hausse de presque 19% sur un an.

Élie Hiesse

pour gagner pouce »

L'exécutif, qui a multiplié les dispositifs pris en charge par l'État (prime PEPA, chèque énergie) pour compenser l'absence de revalorisation conséquente, ne l'ignore pas. FO exige une hausse pour préserver aussi le pouvoir d'achat des salariés, alors que la hausse des

prix, des dépenses contraintes (carburants, etc.), se poursuit. Et enfin, pour dynamiser la négociation des grilles dans les conventions collectives. La consommation des ménages est un moteur de croissance économique, donc de l'activité et de l'emploi.

Élie Hiesse

Assurance chômage : le Conseil d'État tarde à rendre sa décision

La décision du Conseil d'État concernant les nouveaux recours déposés par FO et d'autres organisations syndicales contre la réforme de l'Assurance chômage se faisait toujours attendre le 14 décembre. La haute juridiction administrative avait examiné les requêtes sur le fond le 15 novembre.

Si la rapporteure publique a préconisé un rejet de ces requêtes, Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, espère « *peut-être des réserves sur quelques points* ».

Opposition unanime des syndicats

Il évoque notamment la situation spécifique des saisonniers. Ils sont tenus eux aussi de travailler six mois pour recharger leurs droits, ce qui correspond *in fine* à rouvrir des droits. Or selon les aléas climatiques, certains ne sont embauchés que durant deux à quatre mois sur une saison. « *Repasser à un rechargement au bout d'un mois leur permettrait, ainsi qu'aux plus précaires, d'être indemnisés* », rappelle-t-il.

Malgré l'opposition unanime des syndicats et une suspension par le Conseil d'État en juin, le gouvernement a imposé de force sa réforme au 1^{er} décembre dernier. L'intégration des périodes non travaillées dans la période de référence fait baisser le montant de l'indemnisation des travailleurs qui cumulent les contrats courts. Selon l'Unédic, 1,2 million de nouveaux chômeurs pourraient être impactés l'an prochain, avec une baisse moyenne d'allocation de 17%.

C. J.

Alors que les combats syndicaux ont été après en 2021, et toujours sous pandémie, l'année 2022 s'avance, d'ores et déjà annonciatrice de luttes dans le privé comme dans le public, en particulier sur l'emploi et les salaires, dont le Smic, mais aussi, entre autres, sur les moyens supplémentaires à obtenir dans le secteur de la santé, tant pour les structures hospitalières que pour les personnels. Le combat syndical continue aussi contre les restructurations, qui détruisent notamment des missions publiques et impactent les usagers, et la contestation de réformes destructrices de droits, telle celle de l'Assurance chômage, ne s'éteindra pas non plus... Les travailleurs savent que pour obtenir gain de cause, il ne faut rien lâcher.



© F. BLANC

En 2022, toujours tenaces

Le variant Omicron replonge le secteur aérien dans l'incertitude

A lors qu'une embellie semblait se profiler depuis l'été dans le secteur aérien, avec une activité remontée à environ 70% de celle d'avant la crise sanitaire, le nouveau variant Omicron douche tout optimisme. « *La situation fluctue en permanence, de nombreux pays ferment leurs frontières du jour au lendemain et les réservations en pâtissent, on peut avoir quelques inquiétudes si cela se pérennise* », reconnaît Michaël Dellis, secrétaire fédéral à la FEETS-FO.

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, quarante-six destinations avaient complètement fermé leurs frontières aux touristes fin novembre, et cinquante-cinq partiellement. L'heure est de nouveau à l'incertitude et les salariés, placés en activité partielle, en subissent les conséquences.

À l'aéroport de Marseille, un accord APLD, signé en avril 2021, est renouvelé tous les six mois. L'impact financier est important, les primes de présence étant exclues du calcul de l'indemnisation de l'activité partielle. En compensation, FO a négocié une majoration de 5% pour les salaires jusqu'à deux fois le Smic. En termes d'emploi, les contrats en CDD et en intérim n'ont toujours pas été renouvelés, soit 10% des effectifs.

Dégradation des conditions de travail

Meriem Meysson, pour FO-Aviapartner, sous-traitant de l'assistance en escale à Marseille, décrit la dégradation des conditions de travail : « *Nos plannings sont faits en fonction des besoins, parfois je viens pour une vacation d'une heure et demie, et nous n'avons aucune visibilité sur le long terme* », déplore-t-elle.

Du côté des compagnies aériennes, Christophe Malloggi, DSC FO chez Air France, évoque une situation économique compliquée, avec des prêts à rembourser. « *Tout se fait au fil de l'eau, il y a de l'inquiétude, ajoute-t-il. Il n'y a pas eu d'annonces sur le volet social mais des mesures ont déjà été prises, comme le gel des salaires et le plan de départs volontaires.* » Dans ce contexte, il dénonce l'accord de libre-échange pour le transport aérien passé en octobre entre l'Union européenne et le Qatar, ouvrant la porte à une concurrence déloyale. Mais les salariés restent combatifs. Selon un arrêté publié fin novembre, qui fixe la représentativité des organisations syndicales dans le périmètre de négociation du secteur aérien, FO est numéro un avec 24,34% des voix.

Clarisse Josselin



Transilien : les chemins des fermetures de gare

Les effets du contrat passé en décembre 2020 et pour quatre ans entre la SNCF et Île-de-France mobilité (IDFM), l'autorité organisatrice des transports publics dans la région, commencent à se faire sentir. Pour baisser les coûts d'exploitation, IDFM impose notamment de réduire les périodes d'ouverture des gares, parfois drastiquement. « *Certaines gares deviendront de simples haltes, les agents viendront vérifier que les systèmes d'information*

et les machines fonctionnent, mais l'idée est de rendre le voyageur autonome grâce à la digitalisation, excluant de fait certaines catégories de personnes », dénonce la fédération FO-Cheminots.

Une perte de 300 euros par mois

Cette nouvelle organisation va déshumaniser les gares et entraîner des suppressions de postes. Pour les agents com-

s pour gagner



© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

ots mobilisés contre

S

merciaux, chargés de vendre des billets et d'informer les voyageurs, cela va se traduire par des restructurations avec à la clé des mutations, une dégradation des conditions de travail et une baisse de rémunération liée à la fin des heures de nuit. FO-Cheminots évalue les pertes à 300 euros par mois. Les présentations de réorganisation ont démarré sur les réseaux de Paris-Nord et de Paris-Saint-Lazare, pour une mise en œuvre pré-

vue au printemps prochain. Le 1^{er} décembre, FO-Cheminots et deux autres syndicats ont appelé les agents de tout le réseau régional à faire grève, avec un rassemblement devant le siège de Transilien à Saint-Denis. Une précédente grève avait déjà été organisée en novembre. FO exige l'abandon de ces restructurations et le maintien de la présence d'agents du premier au dernier train.

Clarisse Josselin

FO maintient la pression pour un « autre hôpital »

A lors que la situation sanitaire continue de se dégrader, les mobilisations se poursuivent pour défendre l'hôpital public, au bord de la rupture. Le 1^{er} décembre, à l'appel de FO notamment, plus de quatre cents agents de l'AP-HP ont manifesté devant le ministère de la Santé pour l'alerter « *sur la situation catastrophique des services* ». Mille deux cents postes d'infirmières étaient vacants mi-novembre et 20% des lits fermés. Le ministère ayant refusé de les recevoir, leur cahier revendicatif, listant le nombre de lits à rouvrir et les besoins en personnel, a été rendu public.

Rompre avec la logique financière

Le 4 décembre, deux cents militants FO du centre hospitalier Nord-Mayenne (dont les services de chirurgie et de soins continus sont menacés de fermeture) ont ouvert le cortège parisien, réclamant « *des lits, des postes* », fort de six mille manifestants. Le 10 décembre, le syndicat FO des hôpitaux universitaires de Strasbourg (trois cents postes d'infirmières vacants) a organisé une minute de silence, avec des centaines d'agents, pour dénoncer les conditions de travail. Déterminée à construire le rapport de force, la Fédération FO des Services publics et de Santé a déjà finalisé l'organisation de sa conférence pour « *un autre hôpital* », prévue le 1^{er} février. La matinée sera dédiée aux interventions de spécialistes, l'après-midi à celles des quatre cents militants mandatés par les régions. « *L'objectif est de faire un état des lieux détaillé et d'envisager la suite* », précise Didier Birig, son secrétaire général, pour qui il est urgent de rompre avec la logique financière.

Élie Hiesse



© SIMON LAMBERT/HAYTHAM-REA

DONNEZ UN VRAI VISAGE AU CSE !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Se présenter sur une liste FO c'est rejoindre un syndicat libre et indépendant à l'égard du patronat. C'est aussi accéder, en tant qu'élu, à des formations juridiques, économiques et sociales adaptées.

FO

www.force-ouvriere.fr

Pour FO, les travailleurs qu'on appelle migrants ne sont pas une valeur marchande

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tentent de survivre à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne. Fin novembre, c'est un nouveau naufrage dans la Manche qui a coûté la vie à vingt-sept personnes. Les tragédies se multiplient et FO rappelle que la question des migrants doit être traitée sous l'angle de la dignité humaine et de la solidarité.

Le 24 novembre dernier, vingt-sept personnes trouvaient la mort dans le naufrage d'une embarcation au large de Calais, alors qu'elles tentaient de rejoindre l'Angleterre. Seulement deux en ont réchappé. Le même jour, cent six personnes étaient sauvées *in extremis* lors de trois opérations de secours, également dans la Manche. En ce début d'hiver, par un froid glacial et dans des conditions insupportables, environ sept mille migrants tentent, eux, de survivre depuis des semaines dans des campements de fortune, le long de la frontière entre la Biélorussie et la Pologne. Depuis l'été 2021, des hommes, des femmes et des enfants qui ont quitté leurs pays (Syrie, Irak...), fuyant la misère et/ou les persécutions, se retrouvent dans une autre tragédie, aux portes de l'Union européenne, pris dans une nasse dont les mailles tissent un conflit géopolitique qui les dépasse. Les membres européens et américains du Conseil de sécurité de l'ONU accusent Minsk d'avoir « orchestré » cet afflux de migrants en « distribuant des visas de transit » afin de « déstabiliser la frontière extérieure de l'Union européenne ». La Pologne, dans un bras de fer avec son voisin Biélorusse, refuse d'accueillir les migrants, et l'attitude est la même de la part des deux pays voisins, la Lituanie et la Lettonie. Les conséquences de ces affrontements diplomatiques sont évidemment humaines. Au



© 2021 CELESTINO ARCE/ZUMA/REA

moins onze migrants seraient morts depuis cet été estiment les organisations humanitaires. Le 5 décembre, des migrants ont été embarqués de force vers l'aéroport de Minsk pour une expulsion.

« Apporter une réponse globale et solidaire à la question migratoire »

Alors que les drames se multiplient, FO s'indigne que des humains puissent faire l'objet d'un « chantage » politique. Elle rappelle ce que certains semblent avoir oublié, ou voudraient oublier, en ce qui

concerne les réfugiés et le droit d'asile. Récemment interviewé par les médias, le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, indiquait ainsi : « Nous ne voyons pas les travailleurs [...] qu'on appelle migrants comme une valeur marchande. On les voit comme des hommes et des femmes. Quand on quitte son pays, ses racines, son environnement, c'est un déchirement la plupart du temps. »

À l'approche de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre, FO réaffirme le besoin d'une « réponse solidaire globale et concertée sur les questions de migration ». La Confédération européenne des syndicats (CES), quant à elle, appelle à « une action immédiate de l'UE pour garantir le respect des droits fondamentaux des migrants et pour répondre à leurs besoins humanitaires ».

« La question migratoire est un sujet majeur dont on attend que le Conseil européen s'empare au plus vite, insiste Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale au secteur international. Certains États, en raison de leur position géographique, devraient être davantage soutenus financièrement afin de mieux accueillir le flux de migrants qu'ils reçoivent. Cela passe par une révision du système européen d'asile, notamment le règlement de Dublin, afin de trouver une répartition plus équitable entre les États. »

Maud Carlus



Liberté d'expression des salariés

Sauf abus de droit, le salarié ne peut être sanctionné pour utilisation de son droit d'expression.

Un salarié, responsable clientèle, adresse plusieurs courriels aux cadres de l'entreprise et à la directrice critiquant ses collègues de travail et la politique de l'entreprise, notamment en matière de véhicules de fonction.

La direction, estimant qu'il était allé trop loin, lui notifie un avertissement.

Le salarié saisit le conseil de prud'hommes pour obtenir l'annulation de cet avertissement et la reconnaissance de son licenciement sans cause réelle et sérieuse, intervenu six mois plus tard.

Seul l'avertissement retiendra notre attention en l'espèce.

La cour d'appel de Lyon rejette la demande du salarié au motif que le ton ironique utilisé dans ses courriels avait

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1121-1 du Code du travail dispose :

« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

« clairement dépassé les limites de son droit d'expression et de critique au sein de l'entreprise ».

La Cour de cassation casse l'arrêt d'appel en rappelant que la liberté d'expression ne peut pas être limitée : « Il résulte de ce texte [art. L 1121-1 du Code du travail] que, **sauf abus résultant de propos injurieux, diffamatoires ou excessifs**, le salarié jouit, dans l'entreprise et en dehors de celle-ci, de sa liberté d'expression à laquelle seules des restrictions justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportion-

nées au but recherché peuvent être apportées. »

La liberté d'expression fait partie des droits fondamentaux garantis par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui ne peuvent être limités que par un autre droit, de valeur égale ou tout du moins, le respect des autres.

Tel n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de critiques ne comportant pas de termes ou de propos injurieux, diffamatoires ou excessifs.

Ce droit, en perpétuelle évolution, notamment du fait du développement des réseaux sociaux, doit être utilisé de manière délicate. En l'espèce il s'agissait de simples courriels, dont la publicité était limitée aux correspondants à qui ils étaient adressés.

Il est donc parfois plus efficace d'enrober ses critiques plutôt que de les dire crûment!

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FO VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Les pensions de retraite de base augmentent de 1,1% au 1^{er} janvier 2022. Autant dire une hausse minime face à l'emballement des prix. En glissement annuel, l'inflation était ainsi de 2,8% en novembre. Le gouvernement a toutefois choisi, comme l'an dernier, de ne donner aucun coup de pouce aux pensions de base. La revalorisation provient du seul calcul établi à partir de l'indice moyen des prix sur les périodes de novembre 2019 à octobre 2020 et de novembre 2020 à octobre 2021. Or après une inflation en grand ralenti en 2020 sur fond de crise Covid, la forte hausse de 2021, notamment depuis août, pèse sur le porte-monnaie des retraités. D'autant que leur pouvoir d'achat est en recul depuis des années, ce qu'ils ont une nouvelle fois dénoncé par une manifestation nationale le 2 décembre.

V. F.

SMIC SALAIRE

10,48 €

Le Smic a augmenté de 2,2% au 1^{er} octobre 2021. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 10,25 euros à 10,48 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2021. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

131,95 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

301 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

470,07 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

169,07 €

Par enfant en plus à charge.

65,98 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

+0,4%

novembre 2021 (+0,4% en octobre).

+2,8%

variation sur un an (+2,6% en octobre).

En novembre 2021, les prix à la consommation augmentent de 0,4% sur un mois et de 2,8% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

9,2%

CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5%

CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%

Assurance vieillesse.

0,40%

Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%

Tranche 1.

8,64%

Tranche 2.

0,024%

Apec.

0,14%

CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%

Tranche 1.

1,08%

Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2021

4,686 € (brut) Valeur du point.

5623,23 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1593,25 € (brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 340.

11,10%

Retenue pour pension.

9,2%

CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5%

RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

La garantie légale de conformité bientôt étendue aux contenus et services numériques

À compter du 1^{er} janvier 2022, de nouvelles mesures renforcent la protection des consommateurs en étendant la garantie légale de conformité aux produits et services numériques (abonnement à une chaîne numérique, achat d'un jeu vidéo en ligne, location d'un film en ligne...).

Textes de loi et références

- Ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021 relative à la garantie légale de conformité pour les biens, les contenus numériques et les services numériques.
- Rapport au président de la République sur l'ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021 relative à la garantie légale de conformité pour les biens, les contenus numériques et les services numériques.

Elles s'appliqueront également aux relations contractuelles des consommateurs avec les opérateurs de réseaux sociaux. Pour mémoire, la garantie légale de conformité prévoit qu'un produit ou un service acheté doit être conforme à l'usage attendu et à la description du vendeur. Actuellement, cette garantie s'applique aux biens physiques (neufs ou d'occasion) et aux contrats de vente. À partir du 1^{er} janvier 2022, elle sera étendue à tous contenus et services numériques : applications mobiles, abonnement à une chaîne ou à une radio numérique, services de vidéo à la demande (VOD) pour l'achat ou la location de films, achat d'un jeu vidéo en ligne.

De plus, de nouveaux droits s'appliqueront aux éléments numériques internes fournis (logiciels) ou qui sont essentiels au bon fonctionnement de certains biens connectés. Par exemple, la fourniture des mises à jour logicielles nécessaires au maintien de la conformité du bien (smartphone, montre connectée, appareil électroménager connecté...). Le consommateur aura aussi la possibilité de refuser des modi-

fications ultérieures des éléments numériques, par exemple les améliorations logicielles allant au-delà de ce qui est prévu au contrat et de ce qui est nécessaire pour assurer la conformité du bien (sécurité, maintenance...). Nouveau droit encore, la récupération des contenus utilisés en cas de résolution du contrat.

Garantie, réparations... Ce qui change

Le vendeur devra informer le consommateur sur la durée pendant laquelle le fabricant s'engage à fournir des mises à jour. Comme pour les autres biens, en cas de défaut de conformité d'un bien numérique, les consommateurs concernés pourront demander, dans les deux ans suivant l'achat, la réparation ou le remplacement du produit (smartphone, tablette ou appareil de domotique). Cette réparation ou ce remplacement devront être effectués par le vendeur, sans frais ni inconvénient majeur pour le consommateur et dans un délai raisonnable, soit pas plus de trente jours. À défaut, le consommateur pourra obtenir une réduction du prix ou le rem-

boursement du prix payé contre la restitution du bien.

Pour les contrats de fourniture de contenus et de services numériques, la durée de la garantie légale est ainsi fixée à deux ans pour une fourniture unique de contenus numériques (téléchargement d'un fichier, achat d'un film sur une plate-forme). Elle est égale à la durée de l'abonnement dans le cas d'un service continu (abonnement à une radio numérique en streaming). La mise en conformité du contenu ou service numérique défectueux devra être faite, gratuitement, dans un délai de trente jours. À défaut, le consommateur pourra obtenir une ristourne ou la possibilité de résilier son contrat. Attention, la garantie légale de conformité ne s'applique pas aux jeux d'argent et de hasard, aux services financiers ou aux documents administratifs.

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).



FO

LES SALAIRES NE SONT PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI





Retour en brèves sur une actualité sociale dense et revendicative

Qu'elle soit internationale ou nationale, l'actualité sociale n'a pris aucun quartier d'été pendant la période estivale et depuis, elle est particulièrement abondante.

En France, la revendication salariale, appuyée par la confédération, a pris une place de premier plan, d'autant plus avec l'inflation, une économie reprenant des couleurs et une abondance de bons résultats dans les entreprises.

Les travailleurs demandent légitimement un meilleur partage des richesses, notamment en retour de leurs efforts depuis la pandémie.

Ils ont dû souvent recourir à la grève et ont déjà obtenu des victoires.

Quand ce n'est pas encore le cas, le combat se poursuit, pour les emplois, les salaires, les droits, contre des déréglementations et réformes, lancées ou menaçantes...

Rétrospective.

Retour en brèves sur une actualité



NETTOYAGE

Belle victoire de FO dans les gares du RER C

Les salariés chargés de nettoyer les gares de la ligne C du RER à Paris se sont mis en grève le 27 septembre à l'appel de FO. Ils dénonçaient le non-respect de leurs droits à la suite d'un changement de prestataire. Le repreneur, la société USP Nettoyage (groupe Atalian), refusait de conserver leurs avantages acquis, comme l'y oblige pourtant la convention collective du secteur. Un accord de fin de conflit a été trouvé le 4 octobre, confirmant le respect des accords et avantages en vigueur.

AUDIENCE

FO-Justice regroupe ses forces

Le congrès fondateur de FO-Justice s'est tenu début octobre. Cette union des syndicats représentant les personnels rattachés au ministère de la Justice vise à mutualiser les moyens pour mieux défendre les intérêts des agents et préparer les prochaines élections, en décembre 2022. Deux structures complémentaires sont nées : le syndicat FO-Justice (catégories B et C) et l'union FO-Justice (catégorie A). Emmanuel Baudin a été élu secrétaire général de FO-Justice et président de l'union FO-Justice.

GRÈVE NATIONALE INTERPRO

Les travailleurs mobilisés

le 5 octobre

Plus de deux cents manifestations ont été organisées le 5 octobre à l'appel de plusieurs organisations syndicales, dont FO. En ce jour de grève interprofessionnelle, les travailleurs se sont mobilisés pour

les salaires, les emplois et les conditions de travail. Les revendications portaient aussi sur les retraites, les services publics, l'Assurance chômage... Pour le secrétaire de la confédération FO, Yves Veyrier, il s'agissait de « *donner un signal au gouvernement et au patronat* ».

PASS SANITAIRE

L'opposition de FO à la sanction du licenciement

Le pass sanitaire est devenu obligatoire le 30 août pour les 1,8 million de salariés de certains secteurs. Au 15 septembre, les soignants disposaient, eux, d'un mois pour parachever leur schéma vaccinal. Dès l'été, FO s'était opposée à « *la menace de sanctions allant jusqu'au licenciement* » pour les salariés sans pass sanitaire. Si cette sanction ultime a été abandonnée et celle d'une rupture de contrat de travail pour les CDD et intérimaires invalidée, celle d'une suspension de contrat, sans salaire, a été maintenue. « *Une sanction lourde* », réagissait la confédération le 5 août.

UNÉDIC

Échec du projet patronal de démantèlement de la délégation sur les AGS

Les salariés de l'Unédic étaient en grève le 21 octobre, à l'appel de FO notamment. Ils s'opposaient au projet patronal visant à mettre fin à la gestion opérationnelle du régime de garantie des salaires réalisée par la délégation Unédic-AGS (DUA) pour un transfert à l'AGS. Deux tiers des emplois de l'Unédic étaient menacés de transfert. Le quorum non atteint du conseil d'administration exceptionnel de l'association, le 23 novembre, a signifié l'opposition de quatre syndicats dont FO à ce projet qui a ainsi pu être bloqué.

TERRITORIAUX/HOSPITALIERS

Une première victoire dans la défense des retraites des titulaires à temps non complet

Adopté en conseil d'administration le 30 septembre, le projet de la CNRACL

consistait à affilier à la caisse les agents titulaires à temps non complet de la territoriale et de l'hospitalière, lesquels relèvent actuellement de l'Ircantec. Pour ces agents précaires, cela signifiait une baisse du montant de la pension. En octobre, les tutelles de la CNRACL ont rejeté le projet et exigé une étude d'impact. C'est une première victoire pour FO qui, contrairement à d'autres syndicats, avait voté contre le projet.

CRISE COVID

Que la fin du « *quoi qu'il en coûte* » ne pèse pas sur les salariés

Le gouvernement a annoncé le 30 août la fin du dispositif d'aides publiques aux entreprises, mis en œuvre depuis la crise Covid. Demandant toujours le conditionnement des aides publiques, FO appelait les pouvoirs publics à « *surveiller le comportement des entreprises afin de détecter et prévenir les risques* » de licenciements. Mettant en garde contre le retour de politiques d'austérité, elle soulignait qu'il serait inconcevable que la fin du « *quoi qu'il en coûte* » conduise à faire « *payer le coût de la crise* » aux salariés.

AÉROPORTS

La grève des agents de sûreté a payé

Grâce à une forte mobilisation, les agents de sûreté aéroportuaire, chargés de contrôler



té sociale dense et revendicative

les passagers et leurs bagages avant l'embarquement, ont sauvé leur prime annuelle (PASA), équivalent du treizième mois. Refusant que son versement ne soit désormais conditionné à un temps de travail minimum, ils se sont mis en grève illimitée le 16 novembre à l'appel d'une intersyndicale incluant FO. La chambre patronale a capitulé et signé le 24 novembre un accord identique à celui qu'elle avait dénoncé début 2021.

ÉDUCATION NATIONALE

Les AESH mobilisées pour leurs salaires

Par la grève, tel le 19 octobre, et des manifestations, la mobilisation des AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) pour un vrai statut et un vrai salaire s'est poursuivie depuis la rentrée. En majorité des femmes, réunies en une convention nationale et soutenues par FO, elles ont obtenu une première victoire en septembre : une grille prenant enfin en compte l'ancienneté. Tandis que les contrats à temps partiel leur sont imposés, leur lutte pour des salaires calculés sur un temps complet continue.

AGROALIMENTAIRE

Grèves pour une reconnaissance salariale

De nombreux salariés de l'agroalimentaire



et de la grande distribution (Groupe Pomona, Bergams, Labeyrie, Carrefour Market...) ont fait grève pour les salaires ces derniers mois. Après une deuxième année sur fond de crise sanitaire, ils s'élèvent contre la « surcharge d'activité sans contreparties [salariales, NDLR] et ce malgré les bons résultats économiques » des entreprises, souligne la fédération FGTA-FO, pointant l'absence de redistribution des richesses et tandis que le pouvoir d'achat des salariés s'étirole.

HONG KONG

Répression contre les syndicats indépendants

Depuis l'été, plusieurs syndicats hongkongais indépendants ont annoncé leur auto-dissolution, parmi lesquels la grande organisation HKCTU dont le secrétaire général, Lee Cheuk Yan, est actuellement emprisonné. Accusés par les autorités de « collusion contre l'État », les syndicats et leurs militants sont aux prises avec une répression féroce de la part du régime de Pékin. L'attaque des libertés fondamentales s'est renforcée à Hong Kong depuis le vote d'une « loi sur la sécurité nationale » en juin 2020.

ÉTATS-UNIS

Une vague de grèves en octobre

Réunis par l'appel #striketober (de « strike », grève, et « october », octobre), plus de 100 000 travailleurs américains de divers secteurs (santé, industrie, transports...) ont organisé des grèves pour les salaires et les conditions de travail, rappelant qu'ils ont continué de travailler pendant la pandémie. Rappelant aussi les bénéfices engrangés par les entreprises. Cette mobilisation sociale, inédite dans le pays depuis vingt ans, a reçu le soutien tout aussi inédit de la population, à 68 % selon l'institut Gallup.



Retour en brèves sur une actualité sociale dense et revendicative

PSYCHOLOGUES

Le « non » à la paramédicalisation

Les psychologues, dont les hospitaliers, sont ignorés des politiques de santé publique, s'indignaient ces professionnels, soutenus par FO-SPS et organisant une nouvelle grève et manifestation le 28 septembre. Si l'annonce du remboursement des consultations, à hauteur de 30 et 40 euros, est saluée par FO-SPS, la fédération pointe un dispositif conditionné à une prescription médicale, cela induisant une paramédicalisation de la profession. Un groupe de travail dédié à la situation des psychologues devrait se réunir début 2022, annonce le ministère de la Santé.

CAF

Dégradation des conditions de travail

Si la réforme des aides au logement, mise en place au 1^{er} janvier 2021, précarise davantage les allocataires, elle impacte aussi les conditions de travail des agents, dénonçait la FEC-FO dès l'été dernier. Les dysfonctionnements techniques, notamment, sont devenus le quotidien dans les caisses d'allocations familiales (CAF) et compliquent le travail des agents. Pour ces derniers, la charge de travail est de plus en plus importante et les heures supplémentaires deviennent « obligatoires », s'insurge la fédération.

ORANGE

Le combat pour les salaires

« La situation couve depuis longtemps, ce n'est pas une mobilisation qui sort du chapeau », soulignait Christine Besseyre,

secrétaire générale de FO-Com, la fédération appelant à une grève le 21 septembre chez Orange, notamment pour les salaires. Malgré les résultats de l'entreprise, la direction « a décidé unilatéralement » d'une « augmentation moyenne individuelle de 0,9% pour les non-cadres et 0,8% pour les cadres », soit « la plus faible attribuée depuis 2010 », s'insurgeait FO-Com le 29 novembre.

ÉDUCATION NATIONALE

Construire un rapport de force sur le temps long

Alors que plusieurs organisations dont FO appelaient à une grève le 23 septembre, la fédération a réitéré sa demande d'un plan d'urgence sur la question de l'éducation. Constatant le ras-le-bol généralisé des agents « que ne peut suffire à faire taire une seule journée de mobilisation », elle appelait lors de la rentrée scolaire à « construire un véritable rapport de force », ce qui nécessite, indiquait Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC FP-FO, « une mobilisation sur le temps long ».

FERROPEM

FO obtient la levée du PSE aux Clavaux

Huit mois sous la menace d'un plan social et la victoire ! Le 15 novembre, FerroGlobe, spécialiste du silicium, a levé le PSE concernant les 131 emplois du site FerroPem des Clavaux à Livet-et-Gavet (Isère), qu'il motivait par un « défaut de compétitivité ». Ce revirement consacre la stratégie de FO, majoritaire, qui a prouvé le contraire en obtenant l'arrivée d'un

ingénieur pour améliorer la production et en évitant les grèves. L'État va avancer 15 millions d'euros sur l'aide relative aux coûts du carbone.

CHEZ ATOS

FO à l'offensive contre la réorganisation

Le repositionnement brutal du groupe informatique Atos (11 000 salariés en France) se heurte à la détermination de FO à défendre les salariés. Le 28 octobre, après trois semaines de grève, le projet d'externalisation de l'activité DCH Bridge (212 salariés) a été suspendu. Autre victoire, le 9 décembre, la justice, saisie par FO, a ordonné la restauration du Comité européen supprimé en avril. Le syndicat a encore saisi l'inspection du travail sur la réorganisation juridique en France, qui menace 30 % de la représentation sociale.

CODE DU TRAVAIL

FO obtient une définition du salaire minimum hiérarchique

Saisi par la FGTA-FO, le Conseil d'État a tranché le 18 octobre : les accords de branche peuvent fixer le montant des salaires minima hiérarchiques (SMH) et « en définir la structure », soit y inclure des compléments de salaire. Ce que contestait, depuis 2018, le ministère du Travail. Premier effet, les salariés du commerce alimentaire voient désormais appliquée sans restriction leur grille conventionnelle qui intègre, dans les SMH, le montant de la prime de fin d'année et des temps de pause !

SÉGUR DE LA SANTÉ

Étendre la revalorisation salariale

Mi-2020, le Ségur de la santé a réservé la revalorisation de 183 euros net mensuels aux personnels soignants des hôpitaux. FO, qui s'était battue pour l'extension de la mesure, ne lâche rien. Après l'avoir notamment obtenue pour les paramédicaux des secteurs proches des Ehpad, elle soutient aujourd'hui la revendication des personnels des structures accueillant des personnes handicapées, des structures médico-sociales financées par les départements et des professionnels de l'aide à domicile, de la protection de l'enfance, de l'insertion.



© F. BLANC

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA

CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux «InFOjuridiques». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

☐ 1 an pour **40 euros**
au lieu de 48 euros.

☐ Tarif réservé aux adhérents
de Force Ouvrière :
1 an pour **20 euros**.

*Je joins mon règlement par chèque à l'ordre
de Confédération FO (InFOjuridiques).*

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes ? ☐ oui ☐ non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :

FO



MA PREMIÈRE RÉOLUTION CETTE ANNÉE

CONNAÎTRE MES DROITS ET LES FAIRE RESPECTER

ME FORMER AUX QUESTIONS ÉCONOMIQUES,
SOCIALES ET SYNDICALES

BÉNÉFICIER D'APPUIS ET CONSEILS JURIDIQUES

PRENDRE PART À LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

PARTICIPER AUX RÉUNIONS DU SYNDICAT

M'ENGAGER POUR FAIRE PROGRESSER LES
DROITS DE MES COLLÈGUES ET DES SALARIÉS



Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) M. Mme

Nom : Prénom :

Mail perso : Tél. perso :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date :

Signature :



www.force-ouvriere.fr

Semaine FO de l'adhésion

Rendez-vous du 17 au 22 janvier

Le programme se précise et s'étoffe. Par ses préparatifs, la semaine FO de l'adhésion syndicale, prévue du 17 au 22 janvier prochain, mobilise déjà toutes les structures de l'organisation : syndicats, unions départementales, fédérations et bien sûr la confédération. C'est lors du CCN des 3 et 4 novembre derniers que son secrétaire général, Yves Veyrier, avait annoncé cette campagne qui s'inscrit dans l'axe de développement lancé par FO.

Un adhérent, une adhésion

Il s'agit de « *promouvoir auprès de toutes les catégories de travailleurs, femmes, hommes, jeunes, seniors, cadres, demandeurs d'emploi, précaires et retraités, le rôle essentiel du syndicat et la nécessité d'y adhérer* », indique la confédération. Les militants iront, entre autres, « *à la rencontre de ceux qui sont éloignés du monde syndical* », précise Cyrille Lama, secrétaire confédéral du secteur de la presse et de la communication. « *Il faut expliquer le rôle du syndicat, les avancées sociales dont tout salarié bénéficie grâce aux combats syndicaux qui ont été menés* », insiste-t-il. « *Le rôle du syndicat se voit et se vit au quotidien. Ainsi, les conventions collectives, la Sécu ou encore les retraites sont nées de ces combats. De même l'AFOC ou Action Logement.* »

Sur le terrain, les militants, qui disposeront pour convaincre de différents outils, tel un flyer et une affiche FO réalisés par la confédération, distribueront des tracts devant des entreprises où FO n'est pas représentée, devant des CFA, des cités administratives... Ils installeront des stands sur des zones d'activité, dans des rues piétonnes ou encore sur des marchés, à l'instar de l'UD FO de Haute-Saône annonçant d'ores et déjà sa présence sur le marché de Vesoul le 20 janvier... Il s'agit aussi que ces actions soient visibles du plus grand nombre, ce qui passera entre autres par des conférences de presse, des prises de contact avec les médias locaux, le relais des actions sur les réseaux sociaux. Les adhérents FO sont par ailleurs sollicités avec l'objectif que chacun puisse recueillir une adhésion, dans son entourage par exemple, via les commerces/TPE qu'il fréquente. L'UD FO de Drôme-Ardèche prévoit ainsi d'adresser un mail à tous les adhérents FO du département afin d'expliquer cette initiative. Enfin, cette semaine FO de l'adhésion devrait compter des événements ludiques, voire gourmands. L'UD du Tarn-et-Garonne annonce une galette des droits, organisée dans les entreprises pour les syndicats demandeurs et avec l'objectif de faire connaître l'action syndicale aux non-adhérents. Rendez-vous en janvier.

Valérie Forgeront

AGENDA IRES

Les Entretiens de l'IRES

Le 3 février 2022, 8h45-12h30 (visio). Le thème : « *Assurance santé : aux frontières du public et du privé* ». Les chercheurs invités se pencheront sur la question du brouillage de la frontière public/privé en matière d'assurance santé et à ses conséquences sur les mécanismes de solidarité. Un numéro spécial de *La Revue de l'IRES* est en accès libre, en ligne : www.ires.fr

Pour s'inscrire et recevoir le lien de connexion Zoom : caroline.aujoulet@ires.fr

Séminaire IRES

Le 13 janvier 2022, 10h-12h (visio). Le thème :

« *Le travail : une valeur ?* »

Parmi les questions abordées par les chercheurs : le travail n'est-il qu'un lieu d'exploitation et d'aliénation ? N'a-t-il d'existence sociale que s'il est rémunéré ? La valeur d'échange de la force de travail est-elle celle d'une marchandise ordinaire ?

Inscription obligatoire à : contact@ires.fr

À lire

« *L'impact des nouvelles technologies sur la qualité de l'emploi et du travail dans l'aide à domicile* ».

Une étude récente, réalisée sous la direction de Cathel Kornig dans le cadre de la convention conclue entre la CGT-FO et l'IRES. Disponible sur le site www.ires.fr



© F. BLANC

Handicap : FO plus que jamais engagée en faveur de l'emploi



La journée nationale FO Travail et Handicap du 8 décembre, organisée au siège de la confédération FO à Paris, a rassemblé près de cent cinquante participants en présentiel et en visioconférence. L'occasion pour les référents handicap de l'organisation de faire le point sur les dernières actualités.

Avec dix-sept intervenants, internes ou externes à l'organisation, c'est un programme dense et riche en informations qui attendait, le 8 décembre, les référents handicap et les camarades mandatés par FO lors de la traditionnelle journée Travail et Handicap. Dans son discours d'ouverture, le secrétaire général, Yves Veyrier, a rappelé l'engagement de FO en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Il a également évoqué le contexte difficile de crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Si le taux de chômage des personnes en situation de handicap a légèrement fléchi, il reste bien supérieur à celui de la population générale. FO redoute qu'il puisse s'agir dans certains cas d'abandon de recherches d'emploi après de multiples tentatives infructueuses.

Autre crainte, que le développement du télétravail ne soit mis à profit par certains employeurs pour répondre à leur obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, sans avoir à adapter des

postes de travail ni œuvrer en faveur de l'inclusion. Le handicap reste la première cause de discrimination au travail, comme l'a rappelé le président de l'Agefiph, Christophe Roth.

Au menu des interventions figurait notamment la transformation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en cinquième branche de la Sécurité sociale, à laquelle FO n'est pas favorable. Marie-Anne Montchamp, présidente de la CNSA, a reconnu des difficultés en termes de financement.

Les aidants, sujet majeur pour FO

Autre thème fort de la journée, les aidants familiaux, pour qui FO revendique notamment une meilleure indemnisation et un assouplissement dans l'accès au dispositif. Le secrétaire confédéral chargé de la protection sociale, Serge Legagnoa, a encouragé les militants à mettre ce sujet sur la table du dialogue social dans les branches et en entreprise pour impulser des engagements. Pour les aider à agir au quotidien, les militants ont trouvé dans leur pochette des dépliants synthétisant différents thèmes : la négociation handicap, le maintien dans l'emploi, la reconnaissance du handicap et travail et handicap, ainsi que l'édition 2022 du « Guide FO Travail et Handicap ».

Clarisse Josselin

Apprentis d'Auteuil : FO s'attaque aux licenciements pour inaptitude

Que faire si l'employeur refuse d'appliquer les préconisations de la médecine du travail pour un salarié ? Comment anticiper un licenciement pour inaptitude ? Qui peut saisir Cap emploi, l'organisme de placement spécialisé dans le handicap ? Telles ont été les questions abordées le 16 novembre par les élus FO de la fondation des Apprentis d'Auteuil lors d'une journée de formation sur le thème du maintien dans l'emploi. Les deux intervenantes, chargées de mission respectivement à l'Agefiph et à Cap emploi, ont rappelé que si l'employeur a une obligation de reclassement, c'est en termes de moyens et non de résultats. En moyenne en France, 90% des salariés déclarés inaptes sont licenciés. Le travail doit donc se faire en amont, pour prévenir les inaptitudes.

Chez les Apprentis d'Auteuil, un accord sur le handicap doit être négocié en 2022. FO compte mettre l'accent sur l'anticipation et la détection des situations à risque. L'idée a aussi émergé de nommer des référents dans chaque région, pour faire des propositions à l'employeur et accompagner les salariés.

C. J.

Réseau des référents égalité : une journée centrée sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail

Une vingtaine de référents égalité se sont retrouvés le 9 décembre, au siège de la confédération, pour échanger sur les moyens pertinents pour agir.

La journée des référents égalité s'est tenue le 9 décembre, sur un thème d'actualité, alors que la France a ratifié la convention n° 190 de l'OIT (Organisation internationale du travail) sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, dont celle fondée sur le genre. Devant la vingtaine de camarades réunis salle Léon Jouhaux, Yves Veyrier a rappelé l'importance pour la confédération du combat pour l'égalité professionnelle, tout en appelant à la vigilance. « *Au prétexte de la crise, le sujet ne doit pas être mis au second rang.* » La pandémie, en mettant en lumière trois aspects pénalisant particulièrement les femmes (métiers sous-valorisés, cumul vie familiale vie professionnelle, violences conjugales), a révélé l'urgence d'agir. « *Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes est censée être une grande cause nationale, les actes sont insuffisants* », a renchéri Béatrice Clicq, secrétaire confédérale chargée du secteur égalité, rappelant les insuffisances de l'index égalité créé par la loi en 2018. Selon les derniers résultats, 96% des grandes entreprises ont eu une note de 75/100 (les dispensant de l'obligation d'agir), bien qu'il existe toujours 25% d'écart de salaire tout confondu et 9,6% à poste égal !

Créer de nouveaux droits et sensibiliser

Côté normes justement, la journée s'est centrée sur celles qui se sont élaborées depuis 1992 sur les violences sexistes et sexuelles au travail, et sur les évolutions attendues. Telle l'harmonisation, en mars



2022, de la définition du harcèlement sexuel entre le code pénal et le Code du travail. Les pistes d'actions ouvertes par la ratification de la convention n° 190 ont aussi été évoquées. Au-delà de l'évolution du droit français, à laquelle FO appelle pour créer de nouveaux droits, « *le premier levier d'action est la mise en place de politiques de sensibilisation et de prévention* » dans les entreprises et organisations, a ajouté Béatrice Clicq. Cela passe notamment par un renforcement des moyens du référent

Convention n° 190 : FO à l'offensive

Il aura fallu deux ans pour que la France ratifie, le 8 novembre, la convention n° 190 adoptée par l'OIT depuis 2019! Trop tardif pour FO, très investie sur le sujet. Dès 2015 elle était mobilisée, avec la Confédération syndicale internationale, pour que l'OIT s'empare du dossier. Depuis 2019 FO appelait le ministère à une ratification rapide et à aller au-delà du droit français. « *En l'état, il n'est pas suffisant pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail* », martèle Béatrice Clicq. FO exige une concertation tripartite pour identifier les évolutions législatives nécessaires et une négociation nationale. Son objectif : obtenir au niveau de la branche et de l'entreprise une obligation de négocier la lutte contre ces deux violences au travail.

harcèlement dans les CSE. Un constat partagé par les référents égalité de FO. Après avoir confronté leurs expériences, ils ont échangé avec un cabinet en prévention des risques professionnels sur les moyens pertinents pour agir.

Élie Hiesse

Transports et logistique : les salaires au cœur de la mobilisation FO-UNCP du 13 au 17 décembre



FO-UNCP

La fédération FO met en avant les dossiers qui fâchent, depuis parfois des années. Parmi eux on compte les indemnités de repas et de déplacement, en danger, le permis de conduire professionnel, menacé, le CFA (congé de fin d'activité), menacé aussi, ou encore le treizième mois toujours inexistant dans différents secteurs routiers... Et ce dernier dossier renvoie plus largement à celui des salaires et à la profonde insatisfaction qui règne depuis des années chez les professionnels de la route du fait d'une smicardisation des salaires. Le 6 décembre dernier, dans le secteur du transport de marchandises, le deuxième round des négociations annuelles obligatoires (NAO) a montré ainsi que le patronat de la branche n'entendait pas faire des efforts sur les salaires, ce qui permettrait cependant de rendre la profession plus attractive. C'est « *circulez, il n'y a rien à voir* », et sur toutes les revendications, dénonce FO-UNCP qui revendique toujours une revalorisation salariale « *à deux chiffres* ». L'OTRE (organisation des transporteurs routiers européens/représentation des PME) a proposé une hausse de 5%, soit 0,5% de plus qu'initialement. La FNTR (Fédération nationale des transports routiers) a elle proposé 4,2%, soit 0,7% de plus que lors de l'ouverture des NAO. Et cette revalorisation pour le moins minime porte sur des coefficients conventionnels en dessous du Smic depuis l'augmentation automatique du 1^{er} octobre dernier. « *Les grands groupes cherchent à bloquer l'augmentation des salaires* », fulmine Bruno Lefèbvre. Alors que le troisième round de ces NAO aura lieu le 5 janvier, craignant un « *échec prévisible* » dans cette branche comme dans d'autres, FO-UNCP appelle plus que jamais à la semaine de mobilisation.

Valérie Forgeront

Vu notamment l'entêtement patronal à ne pas revaloriser substantiellement les salaires dans les secteurs des transports et de la logistique, la fédération FO-UNCP appelle « plus que jamais » à la semaine d'actions qu'elle a initiée.

« **C**ela prend forme », résumait Patrice Clos, le secrétaire général de la Fédération FO des Transports et de la Logistique, FO-UNCP, à quelques jours de la semaine de mobilisation FO dans ces secteurs, du 13 au 17 décembre. Des actions sont prévues à Lille, Rouen, Vannes, Dunkerque, Marseille, Bordeaux... Une liste non exhaustive. Sont programmés des barrages filtrants (port de Boulogne-sur-Mer, raffinerie de Bordeaux, zone industrielle à Orléans, en Franche-Comté, à Martigues...) ou encore des opérations escargot, notamment sur l'autoroute du Nord. Des débrayages sont aussi envisagés (chez STG, Geodis...). Mais, s'inquiète le secrétaire général de FO-UNCP, il y a une « *pression faite par les préfets* », cherchant à l'évidence à ce que le mouvement de contestation soit le

plus limité possible, pour ne pas dire inexistant. « *Il y a même des menaces d'amendes de 135 euros contre ceux qui effectueraient des blocages!* », s'indigne-t-il, dénonçant ces tentatives de « *chantage* » en amont de la semaine d'actions.

Pour une revalorisation à deux chiffres!

Les travailleurs montrent toutefois qu'ils sont particulièrement motivés et réceptifs, y compris hors FO, à l'initiative lancée par la fédération. Ainsi, indiquait le secrétaire général adjoint de FO-UNCP, Bruno Lefèbvre, dans plusieurs départements les adhérents de base de deux autres syndicats, CGT et CFDT, comptaient participer aux actions et un syndicat, SUD, envisageait de rallier le mouvement.

Leroy Merlin : les salariés arrachent une augmentation de 3,9%

À la suite de l'échec des NAO, les salariés de l'enseigne de bricolage se sont massivement mis en grève le 17 novembre à l'appel d'une intersyndicale incluant FO. Après deux semaines d'une extraordinaire mobilisation, ils ont décroché 3,9% d'augmentation de salaire.



C'est un mouvement social historique au sein de l'enseigne de bricolage Leroy Merlin. L'appel à la grève illimitée lancé le 17 novembre par une intersyndicale incluant FO avait été massivement entendu par les salariés. Blocages et filtrages des principaux entrepôts, débrayages dans de très nombreux magasins... c'était du jamais vu dans cette enseigne détenue par la famille Mulliez, qui compte aussi dans sa galaxie Décathlon, Auchan ou Boulanger.

40 euros brut. Cette augmentation ne permettait même pas de compenser l'inflation puisque selon l'Insee, sur un an, les prix à la consommation ont grimpé de 2,6% voire 2,8%. FO ni aucun autre syndicat n'avaient signé le protocole d'accord.

800 millions d'euros de bénéfices en 2021

« La direction ne veut pas comprendre que des salariés, qui se démènent pour leur travail, s'appauvrissent en travaillant

pour une entreprise qui fait des bénéfices record et qui les redistribue à quelques privilégiés », avait dénoncé Bernard Vigourous, délégué central FO chez Leroy Merlin.

L'enseigne de bricolage, dont l'activité a été boostée par les confinements, a enregistré un chiffre d'affaires record en 2020, à près de 7,9 milliards d'euros, en hausse de 5%. Selon *Challenges*, ce chiffre d'affaires atteint 9 milliards d'euros pour 2021, avec 800 millions d'euros de bénéfices. La direction a finalement reçu l'intersyndicale le 30 novembre. Selon le protocole d'accord signé tard dans la soirée, l'augmentation générale sera de 65 euros minimum au 1^{er} janvier 2022 pour les 23000 employés et agents de maîtrise. Cela correspond, pour les premiers niveaux de salaire, à une augmentation de 3,9%. Par ailleurs, rendez-vous est pris mi-avril pour effectuer une éventuelle revalorisation des salaires si l'inflation dépasse les 3%. Le protocole d'accord acte également le doublement de la prime inflation versée par l'État, qui va passer à 200 euros comme négocié en NAO.

Clarisse Josselin

Groupama Centre Atlantique : mobilisation pour la reconnaissance salariale

Si dans le secteur des assurances les débrayages sont rares, le mécontentement grandissant concernant les rémunérations et les conditions de travail a conduit à un appel à la grève le 13 décembre. La mobilisation, à l'initiative de plusieurs syndicats dont FO de Groupama Centre Atlantique, a reçu le soutien de la FEC-FO. « Cela va faire dix ans que les augmentations collectives sont gelées dans le groupe, explique Julien Xayasane, délégué syndical central FO au sein de

Groupama Centre Atlantique. Toutes les augmentations sont individuelles. Et elles sont faibles et ne concernent qu'un petit nombre de salariés! »

Aucune prime Covid perçue

Dans un contexte où l'inflation atteint 2,8% en glissement sur un an, la hausse des rémunérations est un véritable enjeu pour les salariés. « Ils demandent aussi une reconnaissance pour les efforts fournis

durant la crise alors que la grande majorité d'entre eux n'ont pas eu accès aux primes annoncées par le gouvernement », poursuit le militant. Les organisations syndicales ont notamment appelé à un rassemblement devant le siège du groupe à Niort. Le 15 décembre était programmée par ailleurs « une réunion du CSE, et le lendemain une autre dans le cadre des NAO. Cette mobilisation est un moyen de faire pression », souligne Julien Xayasane.

Chloé Bouvier

Ouverture de la maison-musée d'Émile Zola

Maison Zola-musée Dreyfus, 26 rue Pasteur, 78670 Médan, du mercredi au dimanche, de 10h à 17h30; tarifs de 6 à 9,50 euros. Renseignements : appelez le 01 39 75 35 65.

Après dix ans de travaux la maison d'Émile Zola (1840-1902) vient de rouvrir, agrémentée du musée Dreyfus, dans la petite commune de Médan dans les Yvelines. Son bureau, de près de cent mètres carrés, avec cinq mètres sous plafond, est la pièce principale de la maison. Sur la cheminée l'écrivain avait écrit une maxime de Pliny l'Ancien, écrivain romain, *Nulla dies sine linea* (pas un jour sans une ligne). Une immense baie vitrée avec vue sur le parc apportait la lumière nécessaire pour écrire à une époque où l'électricité n'existait pas ou peu. Pendant vingt-quatre ans, tous les jours de 9h à 13h, il se disciplinait pour écrire au moins quatre pages, mais souvent plus.

L'écrivain, d'origine italienne, avait commencé la série des Rougon-Macquart qui dénonce la cupidité et les mœurs de la bourgeoisie, ainsi que les désastres du libéralisme effréné sur le monde ouvrier. Avec « L'Assommoir », publié en 1877, ses droits d'auteur lui permettent d'acheter cette villa cossue, en 1878, à 38 ans. Dans cette série suivront, entre autres, « Germinal », « La Bête humaine », « L'Argent »...

Devenu propriétaire, il écrit alors à son ami Flaubert : « *La littérature a payé ce modeste asile champêtre, une cabane à lapins, dans un trou charmant au bord de la Seine.* » Jolie cabane qu'il ne cessera d'agrandir au gré de ses succès. L'hiver, il habitait dans son appartement du 9^e arrondissement de Paris. À Médan, de pièces en pièces on découvre des collections d'armures, de bouddhas, d'instruments de musique, des divans, des vitraux aux fenêtres... L'homme avait en effet la passion des bibelots. Ses amis s'y croisaient (Maupassant, Huysmans et bien d'autres), ainsi que sa femme et sa maîtresse.

La maison est enrichie du musée Dreyfus dans une dépendance, comme un hommage à l'homme qui a publié dans *L'Aurore*, le 13 janvier 1898, son fameux « *J'accuse...!* ». Il est mort dans cette demeure en 1902, asphyxié, probablement assassiné, mais les historiens n'ont pas pu se prononcer.

À noter que dans toute la France, deux cent quarante-quatre maisons d'écrivains se visitent.

DIDIER-DESCOUENS (CC BY-SA 3.0)



Musée national de préhistoire

Hommage au peintre-écrivain François Augéras

« Regards croisés. François Augéras. Les rives primitives », Musée national de préhistoire, 1 rue du musée, 24620, Les Eyzies. 9h30-12h30/14h-17h30, masque obligatoire. Du 15 décembre 2021 au 26 mars 2022.

Pour les cinquante ans de la mort d'Augéras, le Musée national de préhistoire organise une exposition et une série de manifestations en collaboration avec les villes de Sarlat, Domme et Montignac. Mort dans le dénuement le plus complet, ce marginal sensible a mélangé une vie d'artiste et d'écrivain nomade, sous les ciels d'Afrique, de Grèce et du Sarladais. Dans cette exposition on peut découvrir quelques toiles de l'auteur, mais aussi de l'artiste espagnol Miquel Barcelo, très inspiré par l'œuvre d'Augéras, ainsi que des toiles de son grand ami, l'instituteur sarladais Paul Placet. Une grande partie des peintures d'Augéras sont perdues ou dispersées, sou-

SPEDONA (CC BY-SA 3.0)



Maison Émile Zola - Musée Dreyfus.



vent par l'artiste lui-même qui a écrit : *« Une œuvre doit vivre sa vie de création en dehors de son créateur... Par un temps radieux, je suis allé à la campagne, emportant une étoffe peinte que j'ai clouée dans une carrière d'argile pure : elle était belle et tenait face au réel. »* Bref, de l'art « pur » et gratuit quand ce domaine est depuis longtemps un objet de spéculation délirante ! Artiste et écrivain inclassable, dont le nomadisme consistait, comme ses toiles, à habiter des

lieux considérés par lui comme « sacrés ». Arpenteur du monde, totalement marginal, il demeure, après la fin d'une vie trop brève, dans l'antichambre de la renommée. Jeune, il a été fasciné par le Sahara. Proche des Touaregs, il détestait le colonialisme français. Il en profite pour parcourir le Sahel, puis fait retraite en Grèce sur le mont Athos où il s'initie à la peinture des icônes orthodoxes dans la tradition byzantine. Puis il revient dans le Périgord, vivant dans une grotte près de

Domme, jouant de la flûte et du tambourin, brûlant de l'encens, peignant et écrivant avec un peu de thé et quelques cigarettes. Il passe même une nuit entière, en 1959, dans la grotte de Lascaux. Un esprit curieux, voire quasi mystique, loin du mercantilisme. À découvrir en Dordogne.

« Expérience Goya » à Lille

Palais des Beaux-Arts de Lille, place de la République, jusqu'au 14 février 2022. Le lundi de 14h à 18h et du mercredi au dimanche de 10h à 18h. Tarifs : de 7 à 10 euros.

Francisco de Goya (1746-1828) fut un peintre, un dessinateur et un graveur prolifique. Le musée de Lille expose quatre-vingts de ses œuvres, agrémentées de textes de Théophile Gauthier et d'André Malraux (« Saturne »), plus des documents d'archives, des sculptures, des films et des vidéos.

Goya a déclaré : *« J'ai choisi la liberté, j'œuvre à la conserver. »* Cette exposition tente d'expliquer la personnalité de ce grand peintre espagnol à travers son œuvre. Dans ses tableaux il a dénoncé la vanité des riches, l'argent, l'Inquisition et la violence des guerres napoléoniennes de 1808-1809. Il fut une sorte de reporter pictural de son époque.

Christophe Chiclet

VELVET (CC BY-SA 3.0)



Palais des Beaux-Arts de Lille.

Que lire pendant les fêtes



Brigades du réveil – tome 1 : Onyx

Sealeha

Éditions Sealeha, 327 pages, 18,45 euros

Les dormeurs doivent se réveiller

Dans un futur pas si lointain, dans une ville qui pourrait se trouver en France, vivent Liah et Naïm. Elle, jeune biochimiste douée et ambitieuse, lui, membre actif des Brigades du réveil. Ils évoluent dans deux mondes que tout semble opposer. Et pourtant la vie va les réunir pour un combat qui deviendra commun.

L'histoire se situe à l'intérieur d'une ville clôturée telle une citadelle – les citoyens aisés en son sein, les exclus hors les murs –, gouvernée par de puissantes corporations qui dirigent tout et tous par l'intermédiaire du Conclave. L'auteure nous décrit un environnement technologique, hyperconnecté, où le virtuel peut parfois supplanter le réel. Les destins se mêlent et s'entremêlent au milieu de complots et de manigances où chacun n'est pas tout à fait ce qu'il prétend. C'est un roman qui fait réfléchir aux dérives de notre société et à l'avenir que nous préparons à l'humanité.

« C'est bien une idée de fille! » – Comment le monde claque la porte aux idées des femmes

Katrine Marçal

Éditions Autrement – Flammarion, 314 pages, 19,90 euros

Le syndrome de la valise à roulettes

L'innovation technique a-t-elle un sexe? Il semble bien que oui car les conceptions dominantes sont un frein aux idées nouvelles. Dans ce domaine, la femme a dû faire face à de nombreux préjugés.

L'innovation est un processus long : c'est le résultat d'une bonne idée, de la faculté d'en saisir les implications, de la validation de la société. De fait, celle-ci est empreinte d'idées préconçues qui discréditent les femmes.

La division du travail est encore liée à la vision du genre. On a ainsi sexué certains postes, voire certains matériaux, leur attribuant des qualités féminines ou masculines, ce qui a développé des innovations et pas d'autres.

Le livre est étayé par des exemples qui évoquent les difficultés des femmes pour se

faire reconnaître, mais aussi les opportunités de renverser la situation dans un monde où le physique cède le pas au savoir et à la relation.

Quand l'innovation technique modèle en partie le monde de demain, il est préoccupant de constater qu'elle est encore trop souvent le fait d'hommes seulement.



Oblik – L'info graphique numéro 6

Collectif

Éditions Alternatives économiques, 144 pages, 17 euros

On dit que l'argent n'a pas d'odeur

Bienvenue dans ce nouvel opus d'Oblik, la revue qui aime à penser autrement. Ce numéro se consacre à une phrase médiatisée concernant « un pognon de dingue ».

Cette thématique est évoquée en faisant un parallèle entre l'évolution de la condition de riche et celle de pauvre, et voilà ce qu'il en ressort : l'écart se creuse entre ces deux groupes, l'ascenseur social semble en panne, il est difficile de changer de groupe, le travail rapporte moins que le patrimoine, les signes extérieurs de richesse sont tou-



jours prégnants, la différence de traitement entre ces groupes est manifeste. On y lit donc en substance qu'il est facile d'être riche quand on est riche et que le pognon de dingue n'a pas la même odeur pour tout le monde : dépenses sociales ou évasion fiscale ? À vous de juger ce qui est dingue.

L'éco fait des bulles! – Le charabia des économistes expliqué à tout le monde, en BD

Collectif

Éditions Alternatives économiques,
81 pages, 15 euros

Ils sont fous ces économistes

Après la revue *Oblik*, voici une nouvelle façon d'appréhender des notions économiques dont nous entendons parfois parler aux informations mais que nous ne saisissons pas forcément dans leur intégralité. Grâce à la BD, trente-sept concepts sont abordés de façon claire et ludique. Associé à chaque planche, un texte plein d'humour nous donne quelques éléments de contexte historique, une définition essentielle et son évolution parfois entre la théorie initiale et son utilisation aujourd'hui. Ces expressions très imagées se prêtent parfaitement aux dessins et à la caricature. À la fin de l'ouvrage, bulle spéculative, effet cicatrice, ruissellement, syndrome de Nimby,

monnaie hélicoptère, actifs échoués et autres paradis fiscaux n'auront plus aucun secret pour vous. Peut-être une façon de comprendre pourquoi le monde semble parfois marcher sur la tête.

Ma Place

Marcela Paz Obregon –

Patrick Bonjour

Éditions La Route de la Soie,
96 pages, 26 euros

Quand l'histoire rencontre l'Histoire

En septembre 1973, le Chili bascule dans la dictature. En 2020, le monde connaît un événement sans précédent : le confinement. C'est alors l'occasion pour une femme de se replonger dans ses souvenirs de petite fille et de nous raconter comment elle a vécu ce bouleversement politique dans son pays natal. La narration ressemble à un tableau pointilliste avec une succession de moments marquants qui montrent comment on peut faire face, grandir et se construire malgré tout. Les quarante-deux chapitres sont associés à trente-six dessins en noir et blanc reprenant cette idée d'éclairage par touche d'une vie. Le dernier est en couleur, comme un message d'espoir et de bonheur.

C'est un livre sur l'exil, le déracinement et l'enracinement, sur la différence et l'ailleurs, sur la résilience, il est solaire, optimiste et joyeux. La Place est l'endroit du lien collectif et de l'insouciance, un lieu d'ancrage pour vivre et trouver sa place dans le monde.

Ubérisation – Et après?

Collectif – Coordination Pascal Savoldelli

Éditions du Détour, 267 pages,
19,90 euros

Spartacus ou le retour des temps modernes

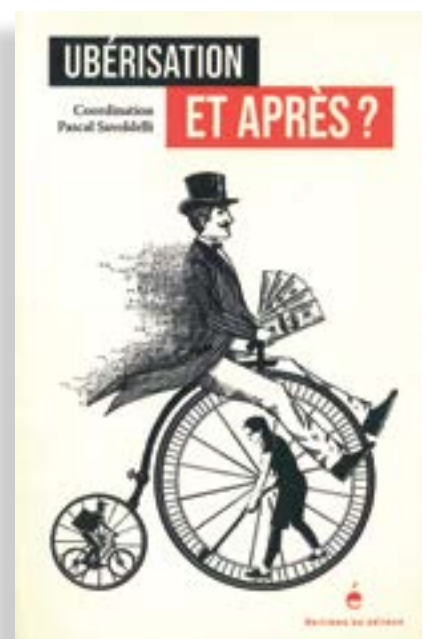
L'essor du numérique a entraîné des mutations dans le monde du travail. Les plateformes ont digitalisé l'économie, faisant de la flexibilité et de l'indépendance une précarité réelle.



L'ouvrage présente un travail collectif pour penser des façons de résister au démantèlement du droit du travail et de la protection sociale.

C'est bien la question du salariat comme statut qui est posée. La disparition du patron devant les algorithmes aboutit à des décisions unilatérales où s'installe le règne du plus fort et où la responsabilité des entreprises se dissout. Cela modifie le concept « travail » : sur l'autel du profit, on brûle l'excellence, la qualification, l'esprit du collectif. La culture de l'urgence et du clic, de l'évaluation et des big data, le refus d'une juste rémunération, toutes ces évolutions doivent nous alerter sur la société qui se met en place et qui redéfinit peu à peu les normes.

Corinne Kefes



Le syndicalisme international

Dès le milieu du XIX^e siècle la solidarité ouvrière internationale a été la matrice du mouvement syndical naissant. Elle est aujourd'hui d'une actualité brûlante.

a solidarité entre les travailleurs s'est organisée très tôt, tant au niveau politique que syndical.

L'Association internationale des travailleurs (AIT ou I^{re} Internationale) est fondée à Londres en septembre 1864. Très rapidement, la principale revendication de ses membres est de pouvoir créer des syndicats ouvriers.

Très tôt, les syndicats vont établir des liaisons internationales. En cas de grève, il faut aussi pouvoir compter sur la solidarité des travailleurs des autres pays, surtout dans le même métier. En 1901, à Copenhague, la Fédération syndicale internationale (FSI) est créée, regroupant douze pays. La France la rejoint l'année suivante. À la veille de la Première Guerre mondiale, la FSI compte 6212 000 adhérents dans dix-huit pays européens plus les États-Unis.

Avec la révolution bolchevik, les choses vont se politiser. Moscou fonde en juillet 1921 l'Internationale syndicale rouge, ayant pour but de communiser les syndicats pour en faire une « *courroie de transmission* » des partis communistes dans le mouvement ouvrier. C'est ainsi que la CGT va connaître sa première scission avec la création de la CGT-Unitaire, obéissant aux directives de l'URSS.

Vie et mort de la guerre froide

La Fédération syndicale mondiale (FSM) est fondée à Paris en septembre 1945. Mais avec les débuts de la guerre froide, elle va vite exploser. Dès 1947, les syndicats américains (AFL-CIO) dénoncent la

mainmise des communistes sur la FSM. La rupture se produit à Paris en janvier 1949. La FSM sera expulsée de Paris par le gouvernement Pleven en janvier 1951, pour s'installer à Vienne, puis à Prague. Depuis la fin des démocraties populaires, elle vivote à Athènes.

Les syndicalistes qui refusent l'emprise stalinienne fondent alors la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à Bruxelles, en décembre 1949, avec comme mot d'ordre : « *Ni Staline ni la Standard Oil* ». La CISL soutient tous les mouvements syndicaux des pays colonisés. Très attachée à l'ONU et à l'OIT, elle se prononce pour une intégration économique régionale, notamment en Europe, et se préoccupe de la défense des droits syndicaux partout où ils sont menacés ou violés.

Quant à la FSM, elle revendique des centaines de millions d'adhérents. Et pour cause. Dans les pays communistes la carte syndicale est quasi obligatoire! Avec la chute du mur de Berlin en novembre 1989 et la disparition de

La question des migrations

Le 24 novembre dernier, vingt-sept migrants sont morts au large de Calais. Déclaration de FO : « Ce drame conduit FO à réaffirmer que la question des migrations est celle de femmes, d'hommes et d'enfants et doit avant tout être abordée sous l'angle de la dignité humaine et des droits de l'Homme et des travailleurs. »

l'URSS en 1991, le rapport de force CISL-FSM change. Le 1^{er} novembre 2006, la CISL prend le nom de Confédération syndicale internationale (CSI). À la FSM, c'est la débâcle et nombre de ses syndicats rejoignent la CSI, qui en 2019 compte 200 millions d'adhérents. Quant à la Confédération européenne des syndicats (CES), branche européenne de la CISL fondée en 1973, elle compte aujourd'hui 45 millions de membres.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur :
www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale



Le premier congrès de l'Association internationale des travailleurs, réunissant soixante délégués de France, Angleterre, Allemagne et Suisse, se réunit à Genève en septembre 1866.



Jessica Goffin : « Avant, le CHSCT faisait trembler la direction »

« Mais le drame avec le CSE, c'est que le CHSCT n'existe plus, poursuit-elle. Avant, il faisait trembler la direction. On déboulait dans un magasin et le problème était réglé tout de suite. Aujourd'hui, la commission CSSCT a perdu en crédibilité et n'a plus autant de pouvoir. Il n'y a même plus le terme hygiène alors qu'on travaille dans le domaine alimentaire. »

FO combat les mises en location-gérance chez Carrefour Market

Jessica évoque notamment des enquêtes « qui n'ont plus ni queue ni tête », et seulement cinq heures par mois à consacrer aux questions de santé et de sécurité, pourtant essentielles concernant les conditions de travail. Autre frein, les expertises, autrefois payées par l'employeur, sont désormais à la charge du CSE, sauf risque grave. Pourtant la problématique du manque de personnel et de la dégradation des conditions de travail est prégnante. L'une des premières revendications de FO concerne les embauches. « Par mesure d'économies, on est passés de trois salariés à un seul pour exécuter certaines tâches, ce qui augmente les risques de TMS et de pression psychologique », poursuit-elle. Malgré ses mandats syndicaux, la militante garde un pied sur le terrain et la proximité avec les salariés. « Je travaille à l'accueil du magasin mais je connais à peu près tous les postes et mesure la pénibilité de chaque tâche. »

La militante combat aussi les mises en location-gérance (LG) de magasins, qui se multiplient. Elle-même concernée, elle a été mutée fin octobre à Lamotte-Beuvron afin de pouvoir rester dans un magasin encore intégré, à une heure de route de chez elle. Les salariés impactés par une location-gérance quittent le groupe Carrefour, perdant ainsi la participation et l'intéressement, soit environ 20% de pouvoir d'achat, et le bénéfice des accords collectifs.

Toutefois, grâce à une clause sociale négociée par FO en 2018, les salariés repris conservent durant quinze mois leurs avantages sociaux. Pour les informer et les défendre, un syndicat national FO-LG et franchisés Carrefour a été créé en juin dernier.

Clarisse Josselin

Jessica Goffin, 39 ans, est secrétaire du CSE de la direction opérationnelle Centre de Carrefour Market en région Centre-Val-de-Loire. Si FO a bien négocié l'accord sur le passage au CSE en termes de moyens, la militante déplore la disparition du CHSCT.

A 18 ans, Jessica Goffin a quitté sa Normandie natale pour la région de Blois. Après deux ans de petits boulots elle entre en CDI chez Champion, enseigne du groupe Carrefour. Huit mois plus tard elle se présente aux élections : « J'ai toujours été déléguée de classe et je me suis dit que j'allais continuer à représenter mes collègues », explique la militante. Aucun syndicat n'étant présent dans l'entreprise, elle est élue sans étiquette.

À la suite d'un conflit avec son employeur, elle contacte différents syndicats. FO est le seul à lui venir en aide. En retour, lorsqu'elle se représente aux élections c'est avec FO : « Mes collègues ont vu mes actions, peu à peu ils m'ont fait confiance et nous sommes devenus le deuxième magasin le plus encarté de France », se félicite Jessica. Aujourd'hui, FO, majoritaire, représente 49% des voix au CSE de la direction opérationnelle Centre de Carrefour Market, qui regroupe trente-sept magasins. La militante, fraîchement élue secrétaire du CSE, est également élue au CSE central et aux CSSCT régionales et centrales. Grâce à l'accord négocié au niveau national par FO, elle estime que le regroupement des IRP au sein du CSE en 2019 n'a pas été trop douloureux en termes de moyens. La soixantaine de représentants de proximité – avec une présence dans chaque magasin – remplacent peu ou prou les anciens délégués du personnel. *Idem* pour les heures de délégation, dont le nombre est quasiment resté identique.

Le syndicat, c'est mon quotidien !

Salaires

les négociations

Ma feuille de paie / Mes primes

Emploi

Mes horaires & Congés

Télétravail. Formation.

Mes droits

Sécurité sociale

Assurance chômage / Retraite

Santé & handicap

- Climat et environnement

- Logement

- Consommation et prime transport

Se syndiquer à



c'est simple !